

# Argentine

## Travailleurs migrants et dispositifs d'intégration régionale : vers une institutionnalisation de la précarité ?

Virginia MELLADO

L'objectif principal de l'article est d'éclairer les tendances actuelles de la migration de travail en Argentine, les secteurs d'activité et les conditions de vie des travailleurs migrants et le rôle des syndicats dans la représentation de cette main-d'œuvre. Dans un contexte d'affaiblissement de la migration saisonnière étrangère, l'article met en lumière la flexibilité et la mobilité de la main-d'œuvre étrangère qui change de secteur et de territoire au gré des évolutions du système productif, soulignant ainsi la position subalterne qu'elle occupe sur le marché du travail.

The main objective of this article is to highlight current labour migration trends in Argentina, the sectors and working conditions of migrant workers and the role of unions in the representation of such labour. Against a backdrop of diminishing migration of foreign seasonal workers, the article casts light on the flexibility and mobility of foreign labour, shifting around between sectors and countries in service of changes in the production system, and thereby underlines the subordinate position such workers occupy in the labour market.

*Virginia Mellado est  
chercheuse à l'Ires,  
au CONICET  
et membre associée  
à l'Ined.*

L'Argentine s'est historiquement caractérisée comme un pays de forte immigration en Amérique du Sud. Comme les États-Unis, elle a reçu un important flux migratoire transatlantique, partiellement stimulé par l'État fédéral, entre la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle et le début de la première guerre mondiale. Un autre flux migratoire, moins volumineux mais plus constant dans le temps, provient des pays sud-américains, particulièrement des pays limitrophes, à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle et de la période d'indépendance, avec une nette accélération depuis les années 1950 (Devoto, 2002). Selon les chiffres du recensement de 2022, 4,2 % de la population déclare être née dans un pays étranger<sup>1</sup>. Parmi eux, 65,9 % proviennent des pays limitrophes (Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay), 23,5 % du reste des Amériques, 8,3 % d'Europe et 2,4 % du reste du monde. Cette tendance est relativement constante depuis les années 2000.

Si l'Argentine a eu des politiques d'attractivité et d'accueil de la main-d'œuvre étrangère très variées au cours des dernières décennies, l'immigration saisonnière ou temporaire demeure très minoritaire parmi l'ensemble des nouveaux arrivés. Ce type d'immigration, provenant des pays limitrophes, a été important dans les secteurs agricole et de la production de laine jusqu'aux années 1970. L'immigration saisonnière se caractérisait alors par la figure de l'immigrant « hirondelle » qui circulait entre différents types de production comme le tabac, le coton, la canne à sucre, l'herbe à maté et les vignes, puis retournait dans son pays d'origine. Ce modèle de migration reposait sur une pénurie de main-d'œuvre locale pour assurer la production agricole

des différentes régions de l'Argentine destinée à alimenter un marché intérieur en expansion depuis les années 1930.

Cependant, au cours des dernières décennies, l'immigration saisonnière en provenance des pays limitrophes a cédé la place à une migration entre les différentes provinces du pays. Les principaux emplois saisonniers, concentrés dans l'activité agricole, sont aujourd'hui occupés par des Argentins. Ce phénomène s'explique par la restructuration de l'agriculture et des marchés du travail dans lesquels s'inséraient les migrants saisonniers étrangers : la crise de certaines activités agricoles traditionnelles comme le tabac et le coton dans le Nord-Est du pays, la mécanisation d'activités agricoles comme la canne à sucre à Tucuman et la vigne à Mendoza (Aparicio, Benencia, 1999) et la baisse des prix des produits agricoles. Dans le même temps, le processus d'intégration régionale à travers le Mercosur (voir l'encadré *infra*) a facilité l'installation durable des migrants issus des pays membres et la diversification de leurs secteurs d'activité, par exemple dans les services à la personne, la restauration et la construction. Les études disponibles indiquent que l'Argentine possède le taux le plus élevé de résidents étrangers de long terme du continent. Selon la Banque interaméricaine de développement (BID), 90 % des étrangers qui résident en Argentine sont installés depuis plus de cinq ans (BID, 2023:30). Les droits sociaux dont disposent les travailleurs étrangers favorisent leur intégration sociale et leur résidence durable dans le pays, malgré une plus grande exposition à l'emploi non déclaré.

1. Pour le recensement de la population, la statistique publique utilise la question du pays de naissance comme indicateur de la nationalité.

Dans ce contexte d'affaiblissement de la migration saisonnière étrangère en Argentine au cours des dernières décennies et d'une installation durable des travailleurs étrangers, l'objectif principal de l'article est d'éclairer les tendances actuelles de la migration de travail, des secteurs d'activité et des conditions de vie des travailleurs migrants et du rôle des syndicats dans la représentation de cette main-d'œuvre.

La première partie de l'article retrace l'histoire des politiques migratoires en Argentine, présente les catégories de résidence des travailleurs migrants et les transformations récentes introduites par les gouvernements de droite et d'extrême droite visant à durcir les conditions d'accueil des populations étrangères. La deuxième partie analyse les circuits migratoires des travailleurs étrangers et leur répartition sur le territoire argentin. La troisième partie retrace les conditions de travail dégradées des travailleurs migrants. Enfin, la dernière partie évoque le rôle des organisations syndicales dans l'amélioration des conditions de travail des migrants.

## **Vers une libre circulation des travailleurs ? La dimension normative et juridique de la régulation de la main-d'œuvre migrante**

L'Argentine est historiquement un pays d'immigration, mais le dispositif légal qui encadre l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail est relativement récent. La politique migratoire a connu des orientations très diverses selon le modèle économique prôné par le gouvernement fédéral et l'insertion du pays dans le marché mondial. La perspective de longue durée montre que l'Argentine a oscillé entre

deux logiques contradictoires : d'un côté, l'attraction et l'intégration d'une population migrante et, de l'autre, la restriction des droits d'entrée et de séjour des étrangers.

### ***Des politiques migratoires très contrastées selon les époques***

La politique d'immigration a constitué un pilier de l'imaginaire dans la construction de la nation argentine durant le second XIX<sup>e</sup> siècle. Les élites dirigeantes argentines synthétisaient le désir de progrès de cette jeune nation à travers le slogan « gouverner, c'est peupler ». L'image du désert, associé tant aux espaces vides qu'au manque de lien social, pouvait être renversée grâce à l'implantation de nouveaux arrivants en provenance d'Europe et « porteurs de civilisation » (Devoto, 2002). À partir de cet objectif, les élites dirigeantes ont stimulé l'arrivée d'étrangers, notamment occidentaux, en introduisant des mesures d'encouragement à l'immigration, dont l'inscription dans la Constitution de l'accès aux mêmes droits que les nationaux, à l'exception du droit de vote pour lequel la naturalisation était requise (Penchaszadeh, Courtis, 2016). Mais l'esprit d'ouverture de la loi réglementant l'entrée massive d'Européens (loi n° 817/1876) cède rapidement la place à des mesures de nature restrictive, visant à empêcher la présence d'« éléments anarchistes et socialistes étrangers » (Penchaszadeh, Courtis, 2016).

Le résultat de cette politique migratoire est l'installation d'environ 4 millions d'habitants provenant majoritairement des pays du Sud de l'Europe (Italie, Espagne). Cette « immigration de masse » (graphique 1) s'est installée majoritairement autour de Buenos Aires et dans la zone centrale du pays, notamment les provinces de Santa Fe, Cordoba et

Mendoza. L'immigration européenne s'est réduite vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle en raison des conflits armés et de la reprise économique en Europe dans la période d'après-guerre. Elle a modifié la structure sociale de l'Argentine, en faisant croître la classe moyenne et la classe ouvrière. Mais ce processus s'est accompagné d'une immigration en provenance des pays limitrophes et motivée par les stratégies de survie des populations les plus pauvres d'Amérique latine (Benencia, 2011).

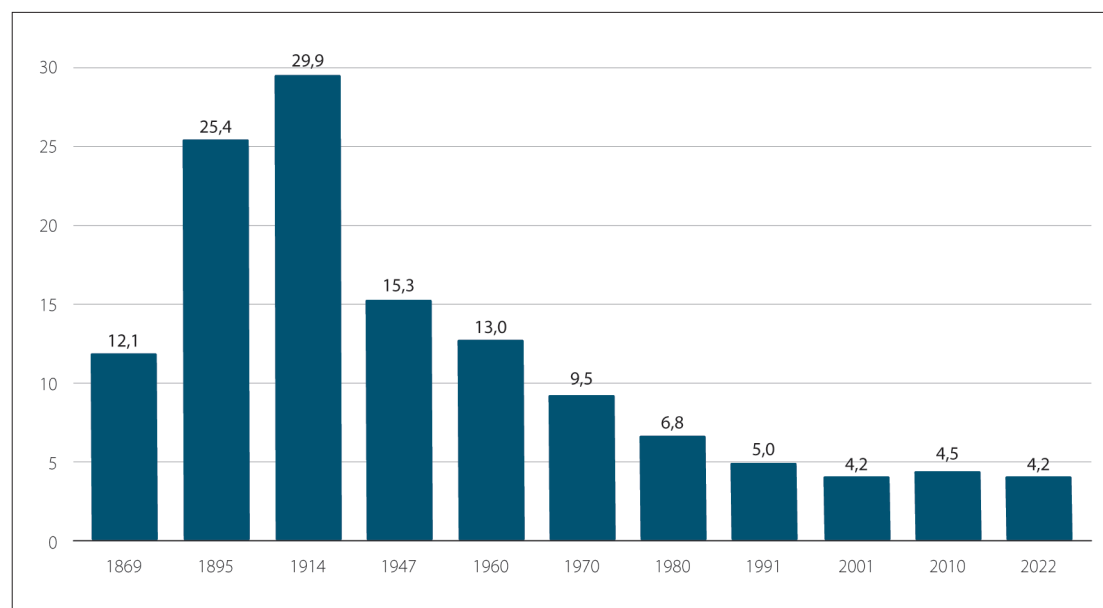
La politique migratoire argentine a favorisé l'intégration de nouveaux arrivants de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais la représentation des étrangers s'est progressivement transformée dans l'imaginaire des élites dirigeantes. En 1902 déjà, la loi sur le droit de résidence

permettait l'extradition des étrangers soupçonnés d'importer avec eux des idéologies jugées « dangereuses » pour la nation comme l'anarchisme (Zimmermann, 1995). Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, les mécanismes de restriction d'entrée et de séjour des étrangers ont été perfectionnés et sophistiqués par le biais de décrets administratifs et de résolutions législatives. Toutefois, l'absence d'un cadre global de régulation des flux migratoires a donné lieu à une série de décrets visant à régulariser la situation de la population étrangère sur le territoire argentin en 1949, 1958, 1964 et 1974.

La loi migratoire n° 22439/81, adoptée pendant la dictature militaire de 1976-1983, marque un tournant sécuritaire dans la politique migratoire argentine. Cette loi, connue sous le nom de « loi Videla », était inspirée

### Graphique 1 - Part des étrangers dans la population en Argentine (1869-2022)

En %



Lecture : selon le recensement de 1869, 12,1 % de la population qui résidait en Argentine était née à l'étranger.

Source : Instituto Nacional de Estadística y Censos (2022).

## Argentine

Travailleurs migrants et dispositifs d'intégration régionale : vers une institutionnalisation de la précarité ?

par la doctrine de « sécurité nationale » instituée par la junte militaire, qui identifiait les étrangers comme de potentiels « dangers » pour l'intégrité de la nation. Cette loi a généré un grand nombre d'irrégularités de résidence et a placé une grande partie de la population migrante dans une situation de vulnérabilité (Penchaszadeh, Courtis, 2016). La loi Videla était centrée sur une vision sécuritaire de l'immigration et ne contenait pas de dispositions spécifiques en matière de migrations liées au travail.

Après la chute de la junte militaire et la stabilisation du système démocratique, le gouvernement de Raul Alfonsín a pris un décret d'amnistie qui a permis la régularisation de 136 000 personnes. Dans les années 1990, le gouvernement de Carlos Menem a également régularisé par décret la situation de 224 000 personnes. Par la suite, une série d'accords bilatéraux ont été signés avec la Bolivie, le Pérou et le Paraguay afin de résoudre l'accumulation des situations irrégulières provoquée par les lois restrictives des dernières décennies.

### Encadré - Les accords internationaux sur les travailleurs migrants

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'Argentine et d'autres pays d'Amérique latine ont signé des accords internationaux spécifiques pour la protection des travailleurs migrants. La littérature internationale distingue trois types d'accords visant cette catégorie de population : les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui ciblent spécifiquement les travailleurs migrants comme la Convention n° 97 sur les travailleurs migrants de 1949 et celle de 1975, qui sont intégrés en 1990 dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée par l'Argentine en 2004 ; les conventions fondamentales de l'OIT qui assurent une protection du travailleur en défendant, par exemple, l'égalité de rémunération ; les instruments des Nations unies (Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale par exemple).

Au cours des vingt dernières années, les pays d'Amérique du Sud ont pris des mesures importantes pour établir un régime de libre circulation au sein d'une « communauté économique », le Mercosur, ce qui s'est traduit par des facilités d'entrée et de séjour régulier pour les ressortissants des pays signataires. Le Mercosur comprend actuellement l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Paraguay, la République bolivarienne du Venezuela et l'Uruguay en tant qu'États membres, ainsi que le Chili, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Pérou et le Suriname en tant qu'États associés. En 2002, l'un des accords les plus importants à ce jour en matière de mobilité des personnes a été adopté : l'accord de résidence du Mercosur, qui est entré en vigueur en 2009 et a le statut d'instrument international, autorise l'entrée et le séjour des ressortissants des pays membres pendant une période de deux ans sans conditions de revenus, sur seule présentation d'une pièce d'identité et d'un casier judiciaire vierge.

Source : Stefoni (2018).

La loi n° 25.871 de 2003 représente une rupture dans la politique migratoire argentine en introduisant un nouveau cadre de régulation de la circulation des personnes et des flux migratoires. À travers cette loi, l'Argentine ratifie des accords internationaux sur les droits de résidence des populations sud-américaines et s'implique dans le processus d'intégration régionale *via* le Mercosur (voir l'encadré). Selon Benencia, « l'un des principes généraux qui guident la loi est de "promouvoir l'insertion et l'intégration professionnelle des immigrés résidant légalement, afin d'utiliser au mieux leurs capacités personnelles et professionnelles pour contribuer au développement économique et social du pays". Cet objectif laisse de côté la conception du travailleur migrant en tant qu'élément déformant et négatif de la structure économique et du travail, qui était présente dans les règles et réglementations précédentes » (Benencia, 2011:23). Ce nouvel esprit de la politique migratoire se traduit dans l'égalité de traitement des migrants issus d'un pays membre du Mercosur avec les citoyens argentins en matière de droits d'accès aux biens et services publics tels la santé, l'éducation, la justice, le travail, l'emploi, la sécurité sociale, et met en exergue le principe de non-discrimination pour cause de nationalité.

### **Les différents types de visa accordés aux travailleurs migrants**

La loi n° 25.871 de 2003 introduit une série de catégories spécifiques pour classer les travailleurs migrants et réguler les circuits d'immigration. Le dispositif distingue quatre catégories de migrants : les « résidents transitoires », les « résidents précaires », les « résidents temporaires » et les « résidents permanents ».

La catégorie de « résident transitoire » inclut les travailleurs frontaliers et les travailleurs migrants saisonniers. Cette catégorie de résident n'a pas accès à la carte nationale d'identité pour les étrangers, qui ouvre les droits d'accès à la santé et à la justice par exemple. Les travailleurs saisonniers ont le droit de rester trois mois sur le sol argentin pour réaliser des activités spécifiques. Les entreprises qui veulent embaucher de la main-d'œuvre étrangère sous cette modalité doivent demander un accord spécial auprès de l'administration centrale et les travailleurs sélectionnés doivent être inscrits sur un registre national. Dans la pratique, la lourdeur administrative de la démarche et la limitation temporaire du visa ont un effet désincitatif. Les travailleurs qui visent un séjour de court terme privilégient d'autres dispositifs comme la « résidence temporaire » ou une situation irrégulière liée à un emploi non déclaré.

La catégorie de « résident précaire » a été créée pour classer les personnes qui se trouvent dans une situation irrégulière. Ce statut est accordé durant le temps de traitement de la demande de résidence (temporaire ou permanente). Il est d'une durée de trois mois et autorise le demandeur à travailler.

La catégorie de « résident temporaire » intègre les personnes qui perçoivent une rente ou une pension, les investisseurs, les scientifiques, les étudiants, les sportifs, les religieux, les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que les travailleurs migrants. Les travailleurs migrants sont définis légalement comme des personnes qui entrent dans le pays pour exercer une activité légale et rémunérée et qui sont embauchés comme travailleurs dans le cadre d'une relation de subordination. Les travailleurs migrants ayant la nationalité d'un pays membre du



## Argentine

Travailleurs migrants et dispositifs d'intégration régionale : vers une institutionnalisation de la précarité ?

Mercosur peuvent initier la démarche administrative lorsqu'ils sont encore en recherche d'emploi, tandis que les migrants extra-Mercosur doivent avoir un contrat de travail pour obtenir ce visa. La résidence temporaire des travailleurs migrants est d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, pour les citoyens d'un pays du Mercosur et d'un an, renouvelable deux fois, pour les autres citoyens. Tous les résidents temporaires ont droit à une carte nationale d'identité argentine, à l'accès aux services publics et peuvent entrer et sortir librement du territoire argentin. Au bout de deux années, les résidents temporaires peuvent demander la résidence permanente.

La catégorie de « résident permanent » permet aux personnes disposant pendant deux ans d'une résidence temporaire de

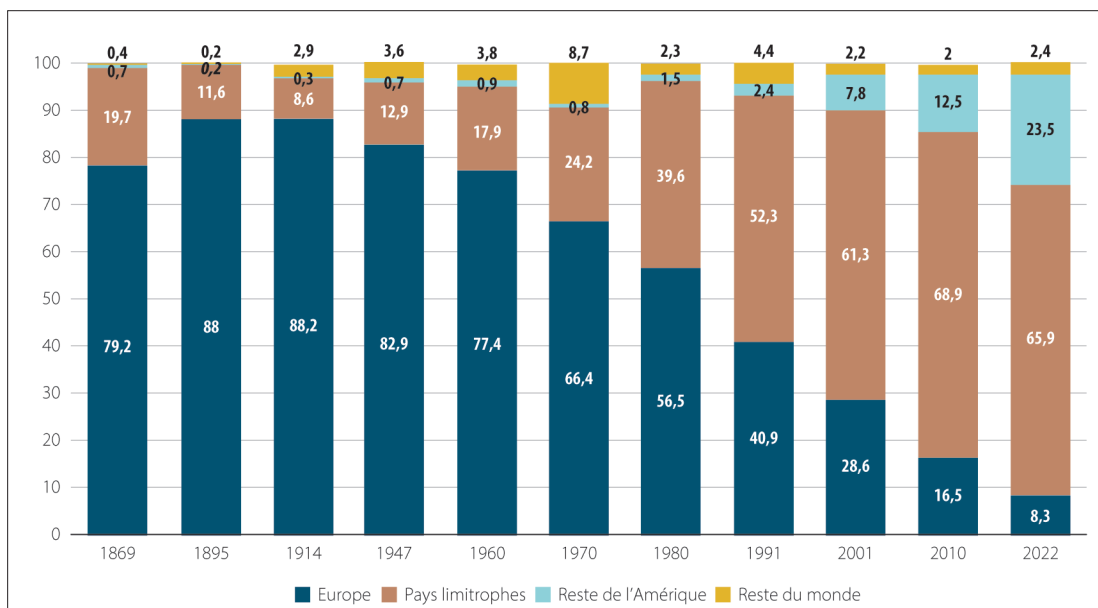
séjourner durablement sur le sol argentin. Les migrants qui ont des liens familiaux avec une personne argentine ou détenant un visa permanent peuvent accéder directement à cette catégorie. Ce titre de séjour est délivré sans fin de validité ; il donne accès aux mêmes droits que les citoyens argentins, hormis le droit de vote.

### Une situation actuelle globalement stable, mais menacée par l'extrême droite

Le recensement de la population de 2022 indique que 2 millions d'habitants sont des migrants de pays étrangers, ce qui représente 4,2 % de la population. Cette proportion d'étrangers est stable depuis les années 2000 (graphique 1, *supra*), même si sa composition a connu des évolutions (graphique 2).

## Graphique 2 - Répartition de la population étrangère selon la zone d'origine (1869-2022)

En %



Lecture : selon le recensement de la population de 1869, 79,2 % de la population étrangère provient d'Europe, 19,7 % des pays limitrophes, 0,7 % d'autres pays d'Amérique et 0,4 % du reste du monde.

Source : Instituto Nacional de Estadística y Censos (2022).

Entre 2001 et 2022, la part des résidents de nationalité européenne est passée de 28,6 à 8,3 %, et correspond principalement à des personnes âgées qui ont migré au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La part des migrants originaires des pays limitrophes reste élevée ces 20 dernières années avec des taux compris entre 61 et 69 %, tandis que celle des résidents en provenance d'autres pays d'Amérique connaît une forte croissance en passant de 7,8 % en 2001 à 23,5 % en 2022 grâce aux accords du Mercosur (voir l'encadré). L'afflux de migrants en provenance du Venezuela est particulièrement important en raison de la crise politique et économique qui y sévit. Le recensement de 2022 estime également que la population étrangère représente 5,1 % de la population active totale, soit environ 1,2 million de travailleurs. Les étrangers ne représentent toutefois que 4,4 % des chômeurs.

Les statistiques officielles de l'Argentine fournissent une image du stock migratoire, particulièrement à travers le recensement de la population, mais présentent des problèmes majeurs pour déterminer les flux et la circulation des migrants internationaux, en particulier des migrants saisonniers. Cette méconnaissance des flux migratoires est principalement due aux instruments de collecte de données, notamment l'enquête sur les conditions de vie des ménages, qui n'analyse que les agglomérations urbaines sur une base trimestrielle et qui, de ce fait, sous-représente les zones agricoles historiquement demandeuses de main-d'œuvre étrangère saisonnière. Par ailleurs, l'absence de registre administratif des flux migratoires à certaines frontières du pays, notamment au Nord près de la Bolivie et du Paraguay, et l'importance du travail non déclaré dans la population active dans son ensemble (autour de 50 %) entraînent un

manque de précision dans le mouvement des migrations saisonnières au sein du stock migratoire. Toutefois, les estimations faites par les organisations internationales et des enquêtes nationales indiquent que le phénomène est relativement mineur par rapport aux migrations internes (BID, 2023).

La présence majoritaire d'immigrants d'origine latino-américaine au cours des dernières décennies (graphique 2) est due au fait que l'Argentine constitue un pôle d'attraction pour les citoyens d'autres pays d'Amérique latine, en raison d'une demande de main-d'œuvre diversifiée. En outre, la politique économique latino-américaine de ces dernières années a donné un nouvel élan à l'immigration en provenance de ces pays. Les politiques migratoires favorisant la circulation de la main-d'œuvre entre les pays du continent et les droits des travailleurs migrants ont été créés dans le contexte du « tournant à gauche » de l'ensemble des pays d'Amérique latine (Svampa, 2008). Au milieu des années 2010, le retour au pouvoir des gouvernements de droite s'est accompagné d'une volonté de réduire les flux migratoires et de durcir les conditions de résidence des étrangers.

En Argentine, la loi n° 25.871 de 2003 a été modifiée par un décret promulgué sous le gouvernement libéral de Mauricio Macri (2015-2019) qui renforce les mécanismes d'expulsion des étrangers, même dans les cas où ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pénale (Courtis, Penchaszadeh, 2019). L'accession au pouvoir en 2023 du Président d'extrême droite Javier Milei entraîne une surenchère dans la restriction des droits des migrants. Son gouvernement prévoit une nouvelle modification de la loi interdisant les services publics éducatifs (école, université) à tout étranger



## Argentine

Travailleurs migrants et dispositifs d'intégration régionale : vers une institutionnalisation de la précarité ?

en situation irrégulière et permettant aux établissements publics de santé de fixer des tarifs particuliers pour les étrangers en situation irrégulière. Ces dernières modifications indiquent une nouvelle orientation du cadre normatif et juridique de la politique migratoire argentine avec une stigmatisation de l'étranger comme vecteur de délinquance, de violence et d'augmentation des dépenses publiques.

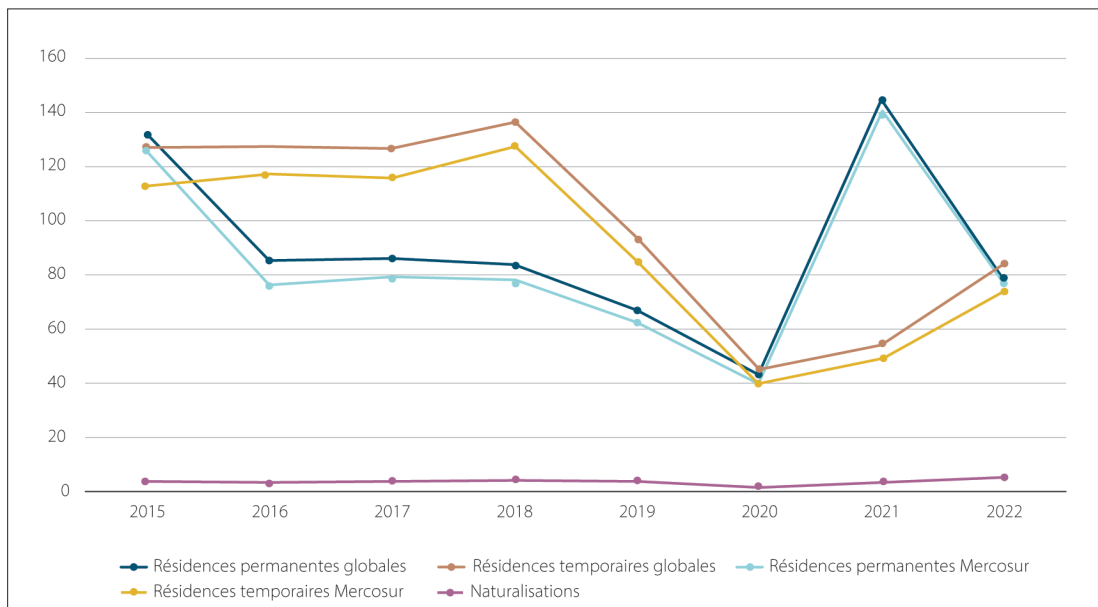
### Les circuits migratoires des travailleurs migrants

Depuis 2004, les données administratives signalent une augmentation soutenue des demandes de résidence « temporaire » et « permanente », liées à l'instauration d'un cadre légal améliorant les droits des

étrangers. Les travailleurs saisonniers utilisent majoritairement la catégorie de « résidents temporaires » pour exercer leur activité. La politique migratoire moins restrictive a permis la régularisation de plusieurs centaines de milliers de migrants résidant dans le pays et de réduire la « zone grise » des flux migratoires. Selon les données disponibles, entre 2012 et 2022, environ 2,7 millions de demandes de résidence ont été traitées, dont une moitié correspond à des demandes de « résidence temporaire » et l'autre à des demandes de « résidence permanente ». Ce sont principalement les natifs des pays membres du Mercosur qui sont à l'initiative de ces demandes (graphique 3), qu'elles soient temporaires ou permanentes. On observe néanmoins une baisse du nombre des demandes en 2018

### Graphique 3 - Évolution des demandes de résidence (permanente et temporaire) et de naturalisations (2015-2022)

En milliers



Lecture : en 2015, l'Argentine a accordé 132 473 autorisations de résidence permanente, toutes nationalités confondues. 126 631 d'entre elles ont été attribuées à des résidents issus d'un pays du Mercosur. La même année, l'État argentin a naturalisé 4 846 personnes.

Source : Organisation internationale pour les migrations (OIM).

et 2019, c'est-à-dire lorsque la crise inflationniste s'est déclenchée. Cette baisse s'est accentuée pendant l'année 2020, en raison de la crise du Covid-19 et de la fermeture des frontières. En 2021, les flux migratoires augmentent à nouveau et en 2022 le pays délivre environ 160 000 titres de résidence temporaire et permanente, principalement aux étrangers originaires du Venezuela (24 %), du Paraguay (22 %) et de la Bolivie (14 %).

L'analyse des origines nationales des demandeurs d'une résidence « temporaire » ou « permanente » montre l'importance des circuits migratoires entre pays sud-américains et l'effet des dispositifs d'intégration liés aux accords de résidence dans le cadre du Mercosur. La plupart des demandes de résidence proviennent de citoyens paraguayens, boliviens, péruviens, vénézuéliens et colombiens, mais la répartition de ces demandes a évolué dans le temps. Par exemple, les demandes des Paraguayens représentaient 42,8 % des demandes totales en 2012 et seulement 18,4 % en 2020. Les demandes des Boliviens et des Péruviens ont également connu une baisse importante sur cette période, tandis que les demandes de résidence des Vénézuéliens ont fortement augmenté. Les données administratives ne permettent pas de décrire avec précision les processus migratoires car les formulaires administratifs ne demandent pas les dates d'entrée et de sortie du pays. De plus, une même personne peut entamer plusieurs démarches administratives en même temps. Néanmoins, certaines données permettent de comprendre les dynamiques migratoires, comme par exemple l'importance des demandes de résidence temporaire entre

2018 et 2019 pour les Vénézuéliens (79,3 %) et les Colombiens (63 %), qui indique des trajectoires migratoires plus récentes liées aux situations conflictuelles de ces pays. À la même période, 54,5 % des Paraguayens et 51,8 % des Boliviens demandaient des « résidences permanentes », signe d'un ancrage plus ancien sur le territoire des personnes issues de pays limitrophes.

Un des traits saillants du graphique 3 est la quasi-absence de demandes de naturalisation des migrants, autour de 5 000 par an<sup>2</sup>. Selon une étude récente, ce faible intérêt des immigrés pour la naturalisation s'explique par le manque d'information sur leurs droits et la lourdeur de la procédure (Debandi *et al.*, 2024). La méconnaissance des logiques bureaucratiques et judiciaires et la crainte de perdre ses droits dans son pays d'origine sont les principales raisons invoquées par les migrants pour ne pas entamer de procédure de naturalisation. Ces données actuelles rappellent un des paradoxes de la migration en Argentine : celui d'être un pays qui accueille durablement un grand nombre de migrants, mais où la naturalisation des résidents permanents est faible.

Le lieu de la demande de « résidence » éclaire aussi la distribution de la population migrante sur le territoire et les secteurs économiques susceptibles d'intégrer la main-d'œuvre étrangère. Les données collectées par l'administration centrale en charge du registre de la population (RENAPER) montrent que les migrants se concentrent prioritairement dans la région métropolitaine de Buenos Aires (ville et banlieue) et secondairement dans la région centre du pays, où se trouvent les villes de

2. Carl Solberg (1987) affirme qu'historiquement, les étrangers en Argentine ont été indifférents à la naturalisation, contre 47 % des naturalisations d'étrangers au Canada et 52 % aux États-Unis. Cette position a récemment été révisée par l'historiographie (González Bernaldo Quirós, 2024).

## Argentine

Travailleurs migrants et dispositifs d'intégration régionale : vers une institutionnalisation de la précarité ?

Rosario et Cordoba (tableau 1). Certaines études récentes montrent également la forte concentration des migrants dans la ville de Buenos Aires, qui représenteraient 23,7 % de sa population en 2023. Cette concentration dans les grandes zones urbaines renseigne sur l'importance des secteurs tertiaire et industriel dans l'embauche des travailleurs migrants. La présence plus importante des Boliviens dans la région Cuyo, le Nord-Ouest argentin et la Patagonie signale que ces travailleurs migrants sont plus enclins à s'insérer dans des activités agricoles comme l'horticulture, la vitiviniculture ou la culture de la canne à sucre.

La loi de 2003 relative à la régulation de l'immigration et à l'intégration régionale à travers le Mercosur a consolidé les circuits d'immigration entre les pays d'Amérique du

Sud et conféré à l'Argentine la position préférentielle des migrants latino-américains en quête de survie et de sortie de la pauvreté. Malgré des dates de ratification des accords internationaux différentes selon les pays du Mercosur et un possible sous-enregistrement administratif des résidences accordées, la différence est saisissante entre l'Argentine et les autres pays membres du Mercosur, même avec le Brésil qui est pourtant la première puissance économique d'Amérique du Sud (graphique 4). À titre de comparaison, l'entrée aux États-Unis s'avère extrêmement compliquée pour les citoyens sud-américains, l'obtention d'un visa de tourisme étant en elle-même une procédure coûteuse financièrement et très sélective. La stratégie d'une immigration en étapes, à travers l'Amérique centrale puis la frontière mexicaine est de plus en plus difficile

Tableau 1 - Demandes de résidence temporaire et permanente selon le domicile du demandeur (2018-2019)

En %

|                                       | Venezuela | Paraguay | Bolivie | Pérou | Colombie |
|---------------------------------------|-----------|----------|---------|-------|----------|
| Région métropolitaine de Buenos Aires | 84,3      | 80,7     | 61,7    | 80,8  | 64,3     |
| <i>Dont ville de Buenos Aires</i>     | 61,2      | 19,1     | 24,0    | 39,8  | 44,9     |
| <i>Dont banlieue de Buenos Aires</i>  | 23,1      | 61,7     | 37,7    | 41,0  | 19,3     |
| Région Centre                         | 9,4       | 10,7     | 12,6    | 12,8  | 14,5     |
| Région Cuyo                           | 1,7       | 0,2      | 7,0     | 2,9   | 3,3      |
| Nord-Est argentin                     | 0,5       | 5,7      | 0,6     | 0,3   | 8,5      |
| Nord-Ouest argentin                   | 1,0       | 0,2      | 9,9     | 1,5   | 5,4      |
| Patagonie                             | 3,2       | 2,5      | 8,3     | 1,7   | 4,0      |

Lecture : 84,3 % des citoyens du Venezuela qui ont effectué une demande de résidence permanente ou temporaire entre 2018 et 2019 résident dans la région métropolitaine de Buenos Aires, dont 61,2 % dans la ville de Buenos Aires et 23,1 % dans sa banlieue.

Source : RENAPER (2022).

à mettre en œuvre en raison de la politique sécuritaire des États-Unis et de la coopération du Mexique. La migration vers l'Europe est un circuit moins investi par les Latino-américains qui ont besoin de visas et de contrats de travail pour intégrer le marché de l'emploi. La barrière de la langue réduit également les opportunités de migration transatlantique.

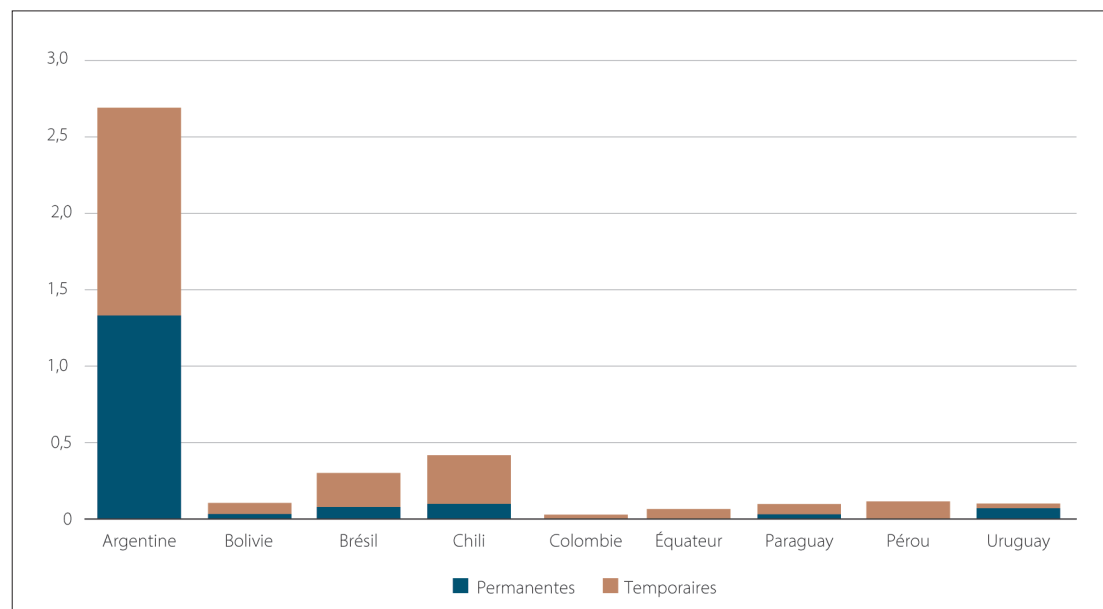
### Intégration assurée, conditions de travail dégradées ?

L'analyse de l'insertion des migrants étrangers dans l'économie argentine a été réalisée principalement en termes de stocks.

Cependant, certains secteurs économiques tels que les productions agro-industrielles méritent d'être analysés en termes de flux migratoires en raison de la présence importante de main-d'œuvre saisonnière. Les productions agro-industrielles telles que la canne à sucre à Tucumán et Jujuy, le coton à Chaco, le tabac à Corrientes, l'herbe à maté à Misiones, les vignes à Cuyo, les pommes et les poires à Río Negro, et la production ovine en Patagonie, ont historiquement fait appel à une main-d'œuvre saisonnière. Depuis les années 1930, ces activités emploient des travailleurs saisonniers des pays limitrophes ou des travailleurs locaux des provinces les plus pauvres d'Argentine. Dans chaque région, cette immigration

### Graphique 4 - Total cumulé des permis de résidence (temporaire et permanente) accordés dans le cadre de l'accord de résidence du Mercosur entre 2009 et 2022

En millions



Lecture : l'Argentine a accordé 1 331 350 autorisations de résidence permanente et 1 400 238 autorisations de résidence temporaire entre 2009 et 2022. Le total de ces autorisations s'élève à 2 731 588.

Source : Organisation internationale pour les migrations (OIM). Informations fournies par les autorités migratoires et les ministères sud-américains compétents en la matière.

saisonnaire a suivi la demande croissante de main-d'œuvre dans certaines activités agro-industrielles, principalement dans les tâches strictement agricoles. Jusqu'aux années 1940, dans le contexte d'une faible innovation technologique, l'immigration en provenance des pays limitrophes complétait la main-d'œuvre autochtone. Depuis lors et jusqu'en 1960 environ, lorsque le processus de migration interne des provinces du Nord de l'Argentine vers la zone métropolitaine de Buenos Aires s'est nettement accentué, la main-d'œuvre des pays limitrophes a joué un rôle décisif, pour atteindre un niveau très élevé en 1960 dans la population économiquement active des provinces de production agro-industrielle. On assiste alors à un processus de remplacement de la main-d'œuvre autochtone par la main-d'œuvre des pays limitrophes (Lattes, 1975). Ces flux migratoires peuvent être pendulaires ; ce peut être aussi des mouvements de population temporaires entre le lieu d'origine et le lieu de destination, ou circulaires, ou encore des mouvements de population qui relient une série de destinations successives entre le départ et le retour (Reboratti, Sabalain, 1980).

Toutefois, ce processus a commencé à s'inverser au cours des années 1960 avec la baisse de la demande de main-d'œuvre dans les secteurs agro-industriels. Les études indiquent que les migrations en provenance des pays voisins, qui sont essentiellement saisonnières, ont acquis un caractère résiduel ; d'une part, elles sont moins recherchées par les employeurs et, d'autre part, elles sont conditionnées par les flux des migrations internes (Marshall, Orlansky, 1983).

Entre les années 1970 et 1990, ce renversement s'est accentué. Les crises successives dans l'agro-industrie, conséquences

de l'évolution des politiques macroéconomiques, de la contraction du marché intérieur et des changements dans les habitudes de consommation, ont réduit la demande de main-d'œuvre étrangère saisonnière (Olguín, Mellado, 2010). De même, la mécanisation des activités agro-industrielles au cours des années 1990 a réduit les tâches strictement agricoles (Azpiazu, Basualdo, 2001), ce qui a encore réduit la demande de main-d'œuvre (Quaranta, 2017). Enfin, l'installation durable de communautés ethniques dans les provinces de production agro-industrielle, comme les Boliviens de Tucumán et de Mendoza, a facilité l'emploi d'une main-d'œuvre saisonnière installée dans les régions productives. Certaines communes de la province Tucumán, comme Lules, affichent une présence marquée de Boliviens dédiés aux travaux agricoles et à l'horticulture (Benencia, 2003 ; Rivero Sierra, 2006).

Depuis les années 2000, le secteur agricole argentin emploie environ 1 million de personnes, dont 350 000 emplois temporaires. Il a subi de profonds changements, en particulier dans la zone de la Pampa qui concentre la moitié de l'activité du secteur, avec l'expansion de la culture du soja par semis direct. Ce phénomène a entraîné une diminution du nombre de travailleurs permanents et une augmentation de celui des travailleurs temporaires embauchés par des tiers, une délocalisation de la main-d'œuvre agricole vers les zones urbaines et une croissance de l'emploi liée à l'approvisionnement de services pour la production agricole. Cela a conduit à une présence accrue des « entrepreneurs de services techniques », principalement de nationalité argentine. Le reste de l'agro-industrie extra-pampéenne a augmenté sa production grâce à une plus grande mécanisation. Les employeurs ont

cherché à minimiser l'utilisation de travailleurs permanents en les remplaçant par des travailleurs temporaires, principalement des hommes jeunes, de nationalité argentine, résidant dans des villes de taille moyenne, qui alternent entre activités agricoles et non agricoles (Neiman, 2012).

Les études spécialisées sur le marché du travail montrent que les migrants participent davantage à l'activité économique que les personnes nées en Argentine. En 2019, le taux d'activité de la population en Argentine était de 47,4 % : celui de la population de nationalité argentine était de 46,9 % et celui de la population migrante de 55,8 %. Ces écarts se sont réduits pendant la pandémie de Covid-19, puis ont augmenté à nouveau à partir de 2022. Entre 2020 et 2021, le gouvernement fédéral argentin avait pris des fortes mesures de restriction de la circulation affectant particulièrement les petites entreprises, fortement investies par la population migrante. Par ailleurs, le taux de chômage de la population migrante est inférieur à celui de la population argentine, ce qui indique que les plus grandes difficultés des migrants ne résident pas dans le fait de trouver ou non du travail, mais dans les types d'emploi et les conditions de travail auxquels ils accèdent. Les femmes migrantes présentent des taux d'activité plus faibles que les hommes, ce qui indique les obstacles supplémentaires engendrés par les rapports de genre.

L'une des principales difficultés rencontrées par les travailleurs migrants, en particulier ceux d'origine latino-américaine, est d'échapper aux emplois non déclarés. Parmi les salariés étrangers, environ la moitié se trouve en situation de travail informel, alors

que chez les salariés argentins, cette proportion est de 33 %. À cela s'ajoute l'importance du travail indépendant parmi les migrants qui est souvent synonyme de commerce ambulancier, de métiers peu qualifiés et de revenus précaires.

La répartition des travailleurs migrants par secteur d'activité montre qu'ils sont principalement insérés dans les quatre grands secteurs où se concentrent les bas salaires et les mauvaises conditions de travail : service domestique et aide à la personne (16 %), construction (18 %), commerce (21 %) et industrie manufacturière (14 %)<sup>3</sup>. Le niveau des salaires est un indicateur de la précarité des travailleurs étrangers : les hommes migrants gagnent 15 % de moins que les Argentins, et les femmes migrantes 12 % de moins que les Argentines et 11 % de moins que les hommes migrants.

Dans ces secteurs, les travailleurs migrants tendent à occuper les emplois du bas de l'échelle. Par exemple, les immigrants d'origine bolivienne qui, dans les années 1970, étaient principalement recrutés pour les activités agricoles telles que la récolte du tabac et de la canne à sucre se sont progressivement orientés vers la construction et l'industrie textile. Dans le cas de la construction, les migrants boliviens travaillent principalement dans des petites entreprises, plus enclines à ne pas déclarer les emplois. Dans le cas de l'industrie textile, qui a connu au cours des années 1990 un fort processus de flexibilisation et d'externalisation, les conditions de travail et d'emploi sont très dégradées. Les fluctuations de la production, qui alterne des moments d'activité intense avec des moments de paralysie, ont entraîné une baisse des salaires allant

3. *Migrantes en la República Argentina, Inserción en el mercado de trabajo*, OIM, 2020, <http://hdl.handle.net/20.500.11788/2376>.



jusqu'au seuil de subsistance. La main-d'œuvre bolivienne de l'industrie textile travaille, généralement de manière non déclarée, dans les ateliers de confection et dans la commercialisation des produits<sup>4</sup>. L'importance des travailleurs migrants dans l'industrie textile se manifeste dans les foires aux vêtements, particulièrement dans des lieux emblématiques comme la « Salada ». En totale illégalité, cet espace commercial, qui a été un temps le plus important d'Amérique latine, concentre le travail non déclaré et un afflux de travailleurs migrants.

Une analyse de l'emploi formel des migrants nous permet d'apprécier les différences de genre et de nationalité au sein de ce groupe. Les travailleurs migrants représentent 4,4 % des travailleurs déclarés en 2022 et, parmi eux, 49 % sont des femmes. Selon les pays d'origine, 35 % sont paraguayens, 15 % vénézuéliens, 12 % boliviens, 12 % péruviens, 5 % chiliens, 5 % uruguayens et 1 % brésiliens. La majorité des emplois hautement qualifiés étant occupés par des Uruguayens et des Brésiliens, on peut en déduire la faible représentation de ces travailleurs parmi les migrants en emploi. Pour les femmes migrantes dont le travail est déclaré, 44 % travaillent dans le service domestique, 9 % dans le commerce, 7 % dans l'administration publique, 6 % dans la santé et les services sociaux et 6 % dans l'industrie manufacturière. Les hommes sont principalement dans la construction (25 %), l'industrie manufacturière (14 %) et le commerce (14 %). Certaines nationalités se spécialisent dans un type de travail, comme les femmes paraguayennes ou péruviennes, qui sont respectivement 70,7 et 60,5 % à travailler dans les services domestiques (Superintendencia de Riesgos del Trabajo,

2022). Dans ce type de métier, on observe une faible syndicalisation et un écart entre le travail prescrit et le travail réel en raison de la relation affective entre le travailleur et son employeur.

Les perceptions des employeurs à l'égard de la main-d'œuvre étrangère dépendent du type de migration analysé. Dans le cas de l'Union industrielle argentine, qui regroupe les organisations patronales les plus puissantes d'Argentine, telles que la Société rurale, l'Association des banques et la Chambre de la construction, les études qualitatives disponibles font état d'une forte valorisation des migrants hautement qualifiés, notamment en provenance du Brésil et de l'Uruguay, qui exercent des fonctions de direction dans des entreprises multinationales ayant des succursales dans plusieurs capitales du continent, dont Buenos Aires. Le patronat apprécie également la présence d'une main-d'œuvre migrante peu qualifiée dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. Dans le cas de la construction, les employeurs soulignent la grande disponibilité des travailleurs étrangers et leur habileté pour certaines tâches manuelles. Dans le cas de l'agriculture, la perception des employeurs est très positive à l'égard d'une population étrangère installée de longue date et bien établie sur les territoires concernés. Selon le point de vue des employeurs, les travailleurs migrants viennent combler une pénurie de main-d'œuvre nationale en termes de quantité et de qualité.

### Une précarité reconnue mais partiellement contestée par les syndicats

Les différentes organisations syndicales se sont montrées sensibles aux conditions

4. *Migraciones laborales en Argentina*, OIT, 2015, <https://bit.ly/4g7cxMI>.

dégradées des travailleurs migrants et ont pris une série de mesures pour améliorer leurs conditions de travail et encourager leur engagement syndical. Le secteur agricole argentin a connu des transformations qui ont eu un impact sur la demande de main-d'œuvre rurale. La demande croissante de main-d'œuvre temporaire n'est pas due à la saisonnalité de la production agricole, mais plutôt à une stratégie des entreprises qui cherchent à minimiser le nombre de travailleurs permanents, en les remplaçant par des travailleurs temporaires pour réduire les coûts (Neiman, 2012). Cette transformation s'est également accompagnée d'un changement du profil de la main-d'œuvre agricole, qui n'emploie qu'une infime proportion d'étrangers. Les syndicats et les partis de gauche ont cherché à rendre visibles les conditions précaires des travailleurs temporaires et ont souligné la fragmentation des réglementations qui les régissent, en particulier l'utilisation de différentes conventions collectives pour les activités rurales. Par exemple, les entreprises de placement de main-d'œuvre sont autorisées dans certains secteurs du travail agricole et pas dans d'autres (Sánchez Enrique, 2016). Parmi les mesures visant à remédier à la fragmentation ou à limiter ses effets sur les conditions de vie des travailleurs agricoles, les partis de gauche ont soumis au Congrès, en 2017, un projet de loi visant à garantir un certain niveau de ressources aux travailleurs agricoles temporaires durant les périodes hors récolte : allocation mensuelle inconditionnelle pendant la pause saisonnière, accès à une couverture santé pour toute la famille et soutien socio-éducatif pour les enfants

des travailleurs afin de limiter le travail des enfants dans les champs<sup>5</sup>.

La Confédération générale du travail (CGT), principale centrale syndicale argentine, a intégré dans son agenda la problématique de la précarité des travailleurs migrants, notamment à travers son engagement au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans ce contexte, elle a créé, à la fin des années 2000, une équipe multidisciplinaire « pour le travail décent », dont les principales lignes d'action incluent les travailleurs migrants, en particulier ceux du Mercosur. L'activité de cette équipe a fluctué dans le temps, elle a essentiellement produit un discours qui met davantage l'accent sur les obstacles juridiques et culturels à la pleine intégration des migrants que sur les conditions de travail dégradées qui affectent cette population. La CGT déclare également l'importance d'établir des alliances internationales face à la situation dégradée des migrants, mais elle n'annonce pas de mesures concrètes qui permettraient de mener des pratiques conjointes avec d'autres organisations. Les syndicats les plus étroitement liés aux secteurs économiques qui emploient de la main-d'œuvre étrangère, comme le secteur de la construction – Union ouvrière de la construction de la République Argentine (UOCRA) –, disposent de mécanismes pour aider les étrangers à régulariser leur situation migratoire<sup>6</sup>. Ce syndicat met également à disposition des moyens de communication pour dénoncer les employeurs qui ne respectent pas les dispositions légales et pour promouvoir l'emploi déclaré.

5. <https://bit.ly/417ZAOi>.

6. <https://bit.ly/4iijXCV>.

La Centrale des travailleurs d'Argentine (CTA), dirigée par les syndicats des fonctionnaires d'État et de l'Éducation nationale (ATE et CTERA), a, depuis sa création en 1993, mis la situation des migrants temporaires à l'ordre du jour (Armellino, 2004). Cette confédération, ancrée dans le mouvement social, a établi des programmes d'action pour promouvoir « l'égalité de traitement et des chances », la participation et l'organisation syndicale des travailleurs migrants et a créé un secteur « Migration » au sein du secrétariat des relations internationales. Un moment clé dans la reconnaissance des travailleurs migrants a été en 2006 le changement de nom de la confédération, qui s'appelait auparavant « Centrale des travailleurs argentins ».

Sur le plan politique, la CTA a participé avec d'autres organisations aux mouvements de protestation contre l'initiative du gouvernement de Mauricio Macri d'imposer un décret sur l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale, soutenu par un discours associant implicitement immigration, jeunesse et criminalité. La CTA a aussi mené des actions de coopération internationale en participant aux groupes de travail sur la migration dans le cadre du Comité de coordination des centrales syndicales du cône sud (CCSCS) et a établi des accords bilatéraux avec des syndicats boliviens (COB) et paraguayens (CNT, CUT-A) visant, entre autres, à élaborer des positions communes pour obtenir des changements dans la législation et les pratiques nationales qui entravent la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sur la base du statut migratoire, à présenter des propositions visant à simplifier et à accélérer les procédures de régularisation des titres de séjour, ou à faire campagne pour la modification de toutes les réglementations

existantes, tant au niveau national que régional, qui entravent la régularisation du statut des travailleurs migrants.

## Conclusion

Bien que l'Argentine soit traditionnellement considérée comme un pays d'immigration, sa politique migratoire a oscillé entre deux logiques : l'une ouverte, qui considère la migration comme un apport à l'activité économique et sociale, et l'autre restrictive, qui associe la figure de l'immigré à celle d'un danger pour la nation. Dans le contexte du tournant à gauche des gouvernements latino-américains et de la construction d'un marché commun, l'Argentine a modifié sa politique migratoire afin d'ouvrir ses frontières et l'accès aux droits aux citoyens des pays membres du Mercosur. Cette nouvelle politique a légitimé des flux migratoires préexistants et à consolider un circuit sud-sud.

L'accès facilité à la résidence temporaire et permanente améliore certes l'accès des migrants aux droits et aux services publics en leur fournissant un statut légal, mais n'offre pas nécessairement de protection sur le marché du travail qui reste soumis à la logique de chaque secteur d'activité. Les migrants travaillent majoritairement dans des secteurs où l'emploi non déclaré est prédominant et où les conditions de travail sont fortement dégradées. Les situations de précarité sont plus courantes pour les femmes étrangères que pour les hommes et certaines nationalités comme les Boliviens, les Paraguayens et les Péruviens sont aussi moins bien lotis que les Chiliens, les Brésiliens et les Uruguayens. À l'heure actuelle, les travailleurs migrants étrangers sont rarement employés pour des travaux agricoles saisonniers, qui sont principalement effectués par des Argentins. Cela montre

que la main-d'œuvre étrangère est flexible et mobile face aux changements de la demande de main-d'œuvre, changeant de secteur et de territoire au gré des évolutions du système productif. La main-d'œuvre étrangère est également la première touchée lorsqu'il y a une contraction de l'activité économique. Cette dernière caractéristique

indique, une fois de plus, la position subalterne de la main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail argentin. Les syndicats, bien qu'ils reconnaissent publiquement la situation dégradée des travailleurs migrants, peinent à mettre en place des dispositifs pratiques de soutien à destination de ces populations.

**Sources :**

- Aparicio S., Benencia R. (1999), « Empleo rural en la Argentina: Viejos y nuevos actores sociales en el mercado de trabajo », in Aparicio S., Benencia R. (eds.), *Empleo rural en tiempos de flexibilidad*, Buenos Aires, La Colmena, p. 29-82.
- Armelino M. (2004), « La protesta laboral en los años 1990. El caso de la CTA », *Estudios del Trabajo*, n° 28, p. 3-27.
- Azpiazu D., Basualdo E. (2001), *El complejo vitivinícola argentino en los noventa: Potencialidades y restricciones*, CEPAL, Marzo, <https://bit.ly/498iI0G>.
- Benencia R. (2003), « Inmigrantes bolivianos en áreas rurales de la Argentina: Su participación en la conformación de territorios y comunidades transnacionales », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, vol. 17, n° 50, p. 161-180.
- Benencia R. (2011), « La política migratoria argentina », in *La inmigración laboral de sudamericanos en Argentina*, OIT, p. 17-53, <https://bit.ly/3ZqZgcj>.
- BID (2023), *En qué situación están los migrantes en América Latina y el Caribe. Mapeo de la integración socioeconómica*, Banco Interamericano de Desarrollo, <https://bit.ly/496KSZZ>.
- Courtis C., Penchaszadeh A. P. (2019), « Los poderes del Estado frente a la población extranjera residente en la Argentina: La naturalización como campo de disputa », *POSTData*, vol. 24, n° 2, p. 301-329, <https://bit.ly/3V6U1vS>.
- Debandi N., Nicolao J., Penchaszadeh A. P. (2024), *Anuario Estadístico Migratorio de la Argentina 2023*, Red de Derechos Humanos del CONICET, <https://bit.ly/4eS7TRz>.
- Devoto F. (2002), *Historia de la inmigración en la Argentina*, Buenos Aires, Sudamericana.
- González Bernaldo Quirós P. (2024), *Argentina Hasta la Muerte: Políticas de Nacionalización y Prácticas de Naturalización, Siglos XIX-XX*, Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica, <https://bit.ly/3ZaGgxm>.
- Instituto Nacional de Estadística y Censos (2022), *Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas*, <https://censo.gob.ar/>.
- Lattes A. E. (1975), « Redistribución espacial y migraciones », in Recchini de Lattes Z., Lattes A. E. (dir.), *La población de Argentina*, Buenos Aires, INDEC, p. 95-110, <http://www.cicred.org/Eng/Publications/pdf/c-c2.pdf>.
- Marshall A., Orlansky D. (1983), « Inmigración de países limítrofes y demanda de mano de obra en la Argentina, 1940-1980 », *Desarrollo Económico*, vol. 23, n° 89, p. 35-58, <https://doi.org/10.2307/3466446>.

- Neiman G. (2012), « Caso de Argentina », in Soto Baquero F., Klein E. (eds.), *Políticas de mercado de trabajo y pobreza rural en América Latina*, Tomo II, FAO, p. 9-35, <https://bit.ly/3Vf0xk3>.
- Olguín P. E., Mellado M. V. (2010), « Fracaso empresario en la industria del vino. Los casos de Bodegas y Viñedos Giol y del Grupo Greco. Mendoza, 1974-1989 », *Anuario IEHS*, n° 25, p. 463-478, <https://bit.ly/3Z2DMRw>.
- Penchaszadeh A. P., Courtis C. (2016), « Sujetos políticos migrantes y el dilema de la naturalización ¿Variaciones posnacionales? », *Colombia Internacional*, n° 88, p. 159-182, <https://doi.org/10.7440/colombiaint88.2016.07>.
- Quaranta G. J. (2017), « Estrategias laborales y patrones migratorios de trabajadores agrícolas de hogares rurales de Santiago del Estero », *Desarrollo Económico*, n° 57, p. 119-146, <http://hdl.handle.net/11336/54473>.
- Reboratti C., Sabalain C. (1980), « Vendimia, Zafra y Alzada: Migraciones estacionales en la Argentina », *Cuaderno del CENEP*, n° 15.
- RENAPER (2022), *Caracterización de la migración internacional en Argentina a partir de los registros administrativos del RENAPER*, Dirección Nacional de Población del Registro Nacional de las Personas, Noviembre, <https://bit.ly/4eOJsV2>.
- Rivero Sierra F. A. (2006), « “Redes agujeradas”. Condiciones de recepción del migrante boliviano en Lules-Tucumán », *Cuadernos de la Facultad de Humanidades y Ciencias Sociales - Universidad Nacional de Jujuy*, n° 31, p. 67-78, <https://www.redalyc.org/articulo.oa?id=18503104>.
- Sánchez Enrique D. V. (2016), « Trabajo rural temporario y fragmentación normativa en Argentina », *Revista Pilquen - Sección Ciencias Sociales*, vol. 19, n° 2, p. 25-37, <https://bit.ly/3V9p8Xm>.
- Solberg C.E. (1987), *The Prairies and the Pampas : Agrarian Policy in Canada and Argentina, 1880-1930*, Stanford, Stanford University Press, [http://archive.org/details/prairiespampasag0000solb\\_j9m3](http://archive.org/details/prairiespampasag0000solb_j9m3).
- Stefoni C. (2018), *Panorama de la migración internacional en América del Sur*, Cepal, Naciones Unidas, IOM-OIM, mayo, <https://bit.ly/3ZiOFPP>.
- Superintendencia de Riesgos del Trabajo (2022), *Informe anual sobre la situación de migrantes internacionales en el sistema de riesgos del trabajo*, Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social de Argentina, Ciudad Autónoma de Buenos Aires.
- Svampa M. (2008), *Cambio de época: Movimientos sociales y poder político*, Buenos Aires, Siglo XXI, [http://ve.scielo.org/scielo.php?script=sci\\_abstract&pid=S1012-25082008000200011&lng=es&nrm=iso&tlng=es](http://ve.scielo.org/scielo.php?script=sci_abstract&pid=S1012-25082008000200011&lng=es&nrm=iso&tlng=es).
- Zimmermann E. A. (1995), *Los liberales reformistas : La cuestión social en la Argentina, 1890 - 1916*, Buenos Aires, Sudamericana.